



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

DATE DE LA CONVOCATION : 9 AVRIL 2021

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice :	27
- de Présents :	21
- de Représentés :	3
- de Votants :	24

L'an deux mil vingt et un, le mardi treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle des Confluences – place Joseph Faure, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. DUCHAMP Sébastien	M. EVEZARD Claude	M. CARREAU Valentin
Mme REYNIER Annie	M. CHEVALIER Jean-Paul	M. LEYGNAC Jean Claude
M. REYNES Patrick	M. VAN NIEUWENHUYSE Régis	Mme BRIANÇON Laurence
Mme MONTALTI Fabienne	Mme GALEWSKI Nathalie	
M. DABERTRAND Jean	Mme CONSTANT Marie-Noëlle	
Mme MIGNARD Sophie	Mme VERGNE Géraldine	
M. BRIGOULET Jean Marie	Mme SAIDI Nora	
Mme BAUDRY Eliette	Mme DESSERPRIT Gaëlle	
Mme FERRACCI Dominique	Mme BLAUDY Mainell	

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES :

M. REMOND Eric (procuration M. BRIGOULET)
M. GLENZ Richard (procuration M. DUCHAMP)
M. BLATEAU Emmanuel (procuration M. REYNES)

ETAIENT EXCUSES :

M. JOULIE Jacques
Mme PIEMONTESE Josiane
M. LAFON Francis

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Régis VAN NIEUWENHUYSE est désigné secrétaire de séance.

Sophie MIGNARD présente la charte des villages accueillants qui fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil Municipal. Cette charte a pour objectif d'accueillir et de maintenir les nouveaux arrivants sur le territoire de la Xaintrie. Chaque commune doit mettre en place un groupe d'ambassadeurs, élus et non élus sur la base du volontariat. Sophie MIGNARD demande à chacun de réfléchir à des propositions pour le prochain Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la séance du 2 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET GENERAL

Fabienne MONTALTI indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2020 du Budget Général de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à **883 507,22 €**, au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	515 246,13 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	-394 170,74 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

- Solde d'exécution de l'exercice	210 571,75 €
- Solde d'exécution cumulé	-183 598,99 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2020

- Dépenses d'investissement	39 019,84 €
- Recettes d'investissement	100 000,00€

Solde des restes à réaliser :	60 980,16 €
-------------------------------	-------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-183 598,99 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	60 980,16 €

Solde :	-122 618,83 €
Besoin de financement total :	122 618,83 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	551 860,08 €
- Résultat antérieur :	515 246,13 €

Total à affecter : 1 067 106,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

• **Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021	122 618,83 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021	200 000.00 €
3° - Déficit ou excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 (report à nouveau débiteur ou crédeur)	
Report crédeur section de fonctionnement (002)	744 487,38 €
• Report débiteur section d'investissement (001)	183 598,99 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Au regard des prévisions de dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, il est proposé de laisser inchangés les taux d'imposition directs locaux suivants :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, fixe le taux des impôts directs locaux à percevoir en 2021 à :

- taxe foncière sur les propriétés (bâti) : 40,23 %
- taxe foncière sur les propriétés (non bâti) : 79,58 %

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du Budget Général pour 2021 qui s'équilibre à :

- 4 183 899,38 € en section de fonctionnement
- 2 131 882,70 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 6 315 782,08 €.

Jean-Paul CHEVALIER est choqué par les chiffres du budget présentés qu'il trouve élevés notamment en ce qui concerne la réfection de la toiture de la Mairie, le centre aqua-récréatif, la salle d'expression corporelle ainsi que les travaux de l'ancienne bibliothèque. Il souhaite une gestion des finances en bon père de famille. Il demande à ce qu'une réunion puisse être tenue en amont de ces projets pour en arbitrer le coût.

Fabienne MONTALTI explique que l'arbitrage se fait en commission des finances et qu'il n'en fait pas partie. Rodolphe MAILLES indique que le montant mentionné dans le budget est à titre prévisionnel et qu'il ne sera pas forcément dépensé entièrement. Ce chiffre prend en compte les surcoûts et les aléas. Le chiffrage des projets se fait sur la base des devis et évaluations qui sont majorés pour éviter toute surprise lors de la réalisation (principe budgétaire).

Concernant le centre aqua-récréatif, Rodolphe MAILLES rappelle qu'une réunion sur site s'est tenue avec l'ensemble des élus pour exposer le projet et que ce dernier a bien été validé par les élus.

Sébastien DUCHAMP précise que les projets d'investissement permettent de dégager des économies de fonctionnement, c'est le cas pour la toiture de la Mairie qui permettra de réduire la déperdition énergétique du bâtiment en plus de l'isoler de la pluie. Par ailleurs, il propose que des élus puissent participer aux côtés

des services techniques à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les chantiers structurants de la commune.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET CINEMA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du Budget Cinéma pour 2021 qui s'équilibre à :

- 76 621,35 € en section d'exploitation.
- 22 590,17 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 99 211,52 €.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL – M 14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du Budget annexe du lotissement Le Bournel pour 2021 qui s'équilibre à :

- 67 259,36 € en section de fonctionnement
- 53 496,00 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 120 755,36 €.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget eau potable pour 2021 qui s'équilibre à :

- 150 934,46 € en section d'exploitation.
- 781 018,55 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 931 953,01 €.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget assainissement collectif pour 2021 qui s'équilibre à :

- 318 172,68 € en section d'exploitation.
- 330 244,62 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 648 417,30€.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget assainissement non collectif pour 2021 qui s'équilibre à :

- 10 227,78 € en section d'exploitation.

MODIFICATION DES STATUTS RELATIFS AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, vient réformer le paysage réglementaire des transports et de la mobilité. La philosophie de la LOM est de placer les usagers au cœur des systèmes de mobilité en leur proposant des solutions de déplacement en cohérence avec leurs attentes et besoins.

La loi fixe un objectif : permettre que soient proposées partout des alternatives à l'usage individuel de la voiture en facilitant la prise de compétence.

La LOM encourage de ce fait « l'exercice effectif de la compétence mobilité à la bonne échelle, sur l'ensemble du territoire, en privilégiant le couple intercommunalité-région.

En application de l'article 8, III de la LOM, les communes membres d'une communauté de communes qui n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la loi LOM, doivent se prononcer sur un tel transfert. La délibération de l'organe délibérant de la communauté de communes doit intervenir avant le 31 mars 2021.

À défaut de transfert à la communauté de communes, la compétence d'organisation de la mobilité sera organisée par la Région.

C'est dans ce cadre, qu'une réflexion sur la prise de compétence a été menée à l'échelle de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne. Pour cela, elle s'est faite accompagner par les compétences du bureau d'études ITER qui l'a aidée dans sa prise de décision.

Plusieurs scénarios ont été présentés et développés, le choix s'est porté sur une prise de compétence de la Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne.

À cette fin, il est nécessaire de modifier les statuts de la communauté de communes, afin d'y intégrer la compétence en matière d'organisation de la mobilité.

Ce transfert intervient conformément aux articles 8, III de la loi LOM et L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Les statuts modifiés sont annexés à la présente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide :

- de transférer à la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne la compétence d'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code, conformément au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- d'approuver les statuts modifiés correspondant de la Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne ;
- d'autoriser le Maire à adopter et signer toute décision, acte, lettre nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2021-2023 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023 sont présentés au Conseil Municipal.

Dès l'automne 2020, le Département a engagé la concertation avec les élus pour préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023. Avec le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, cette dernière s'inscrit pleinement dans l'objectif départemental de relance et de soutien à l'investissement local. Il a donc décidé de reconduire, pour une nouvelle période 2021-2023, son dispositif contractuel triennal qui a par ailleurs démontré un effet catalyseur dans la relance économique, traduit par un effort financier supplémentaire de 1 million d'euros.

Par ailleurs, le Département a souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique, faisant ainsi écho à l'intérêt des Corrèziens pour la part environnementale apportée aux politiques publiques. Il a donc décidé de bonifier les aides à l'amélioration énergétique des bâtiments publics. Toujours dans son rôle d'acteur de proximité, l'exécutif départemental a saisi l'opportunité, dès l'annonce du plan de relance de l'État pour la rénovation énergétique des bâtiments, de proposer à Mme la Préfète de la Corrèze de travailler de manière conjointe afin d'atteindre une subvention de 60%. Cependant, dans un souci d'accompagner toutes les collectivités, face aux critères d'éligibilité retenus par l'État et le nombre de dossiers exclus par la Préfecture, le Département a décidé de retenir l'ensemble de projets de rénovation énergétique proposés.

Le Département a fait le choix de faire de son dispositif d'aides aux collectivités une de ses priorités, en le confortant financièrement via un montant d'aides de 48 millions d'euros sur 2021-2023, soit 9 millions d'euros de plus que l'enveloppe précédente, traduisant ainsi son double engagement en faveur de la relance économique et de la transition écologique. Ce sont au total 2 506 opérations qui seront accompagnées au titre de la transition écologique, générant un montant prévisionnel de travaux de 280 millions d'euros.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux est présenté au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 avec le Conseil Départemental et autorise le Maire à signer ce contrat.

TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE MATERNELLE – MISE EN PLACE DE BRISE SOLEIL – DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune a souhaité réaliser en 2020 des aménagements à l'école maternelle.

Pour rappel, le bâtiment de l'école maternelle se positionne sur un axe Est et Sud et une galerie dessert l'ensemble des classes.

Durant les périodes de fortes chaleurs, cette galerie amène une augmentation non négligeable de la température dans les salles de classe, c'est pourquoi il s'avère nécessaire de mettre en place des brises soleil au niveau de celles-ci, pour diminuer l'inconfort des utilisateurs.

Ainsi, une meilleure gestion de la température dans cet espace de circulation permettra d'améliorer les conditions de travail des enfants et du personnel enseignant.

Le montant de ces travaux est estimé à 55 000 € HT. L'Etat au titre de la DETR participe au financement de ces travaux, à hauteur de 37 %.

Cette opération peut bénéficier des subventions délivrées par le Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation 2021/2023, le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide de la réalisation de l'opération proposée ;
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

				H.T.	T.T.C
Montant de l'opération retenu pour la demande de subvention				55 000 €	66 000 €
Subventions		Plafond	Taux		
DETR – ETAT	Constructions restructuration rénovation d'écoles communales	500 000 €	37 %	20 350 €	
Conseil Départemental	Contractualisation 2021-2023		30 %	16 500 €	
Autofinancement communal				18 150 €	29 150 €

- sollicite l'attribution des aides auprès de l'Etat et du Conseil Départemental tel qu'indiqué ci-dessus ;

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

REHABILITATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

La collectivité envisage de restaurer la toiture de la mairie. Ce bâtiment est un ancien hôtel construit au début 1900. Il a été transformé en Mairie dans les années 50. Située dans le centre historique, ce bâtiment est emblématique de la ville.

Plusieurs rénovations successives ont permis d'améliorer les infrastructures de la bâtisse. Malgré des réparations régulières de la toiture, des infiltrations importantes abîment le bâtiment et l'absence d'isolation crée un inconfort et une forte dépense énergétique.

Les dimensions de la toiture sont d'environ 23 ml par 12. La toiture est réalisée en 3 parties et ses pentes sont à 3 eaux. Les chéneaux sont engravés dans les murs. Elle est recouverte d'ardoises.

Le projet doit intégrer la reprise intégrale de la toiture ainsi que l'amélioration thermique du bâtiment par la réalisation d'une isolation renforcée.

L'objectif est de diminuer de manière significative les consommations de chauffage et des dépenses d'entretien.

Le montant des travaux d'aménagement est estimé à 140 000 € HT. L'Etat et le Conseil Départemental sont susceptibles de subventionner ces travaux conformément au plan de financement ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide la réalisation de l'opération proposée ;
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

					H.T.	T.T.C
Montant Global de l'opération retenue pour la demande de subvention					140 000 €	168 000 €
Subventions		Plafond	Montant retenu par an	Taux		
Conseil Départemental	Contractualisation 2021-2023 ANNEE 2021	100 000	100 000 €	30 %	30 000 €	
	Contractualisation 2021-2023 ANNEE 2022	100 000	40 000 €	30 %	12 000 €	
Autofinancement communal					98 000 €	126 000 €

- sollicite l'attribution des aides auprès de l'Etat et du Conseil Départemental tel qu'indiqué ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

PROGRAMME DE VEGETALISATION – DESIMPERMEABILISATION : ETUDE PREALABLE – DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune a souhaité candidater à l'appel à projets « nature et transitions » afin d'assurer la préservation de la biodiversité qui est au cœur de la politique de transition écologique.

Les démarches de préservation de la biodiversité sont un des enjeux majeurs de la prochaine décennie. Ainsi l'équipe municipale souhaite s'approprier la richesse de son paysage pour le protéger. Il ne faut pas seulement vouloir planter mais aussi il faudra préserver. En partenariat avec la Communauté de communes, Xaintrie Val Dordogne, elle souhaite poursuivre une stratégie cohérente en faveur des paysages, des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité, tout en assurant une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

Pour cela la commune veut se faire accompagner par un bureau d'étude spécialisé pour l'aide à la définition d'objectifs de qualité paysagère sur territoire. Ce travail effectué en collaboration avec le comité consultatif « urbanisme et environnement » permettra d'avoir un avis sur les axes et les objectifs sur tous les projets communaux.

Le montant de cette étude est estimé à 17 850 € HT et cette opération peut bénéficier des subventions délivrées par le Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation 2021/2023, le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide de la réalisation de l'opération proposée ;
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

				H.T.	T.T.C
Montant de l'opération retenue pour la demande de subvention				17 850 €	21 420 €
Subventions		Plafond	Taux		
Conseil Départemental	Contractualisation 2021-2023	9 000 €	45 %	8 033 €	
Autofinancement communal				9 817 €	13 387 €

- sollicite l'attribution de l'aide auprès du Conseil Départemental tel qu'indiqué ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

AMENAGEMENT DE LA SALLE DES CONFLUENCES - AMENAGEMENT D'UNE SALLE D'EXPRESSION CORPORELLE – DEMANDE DE SUBVENTION

La collectivité envisage d'aménager une salle d'expression corporelle dans une partie inexploitée de la salle des Confluences. Cet espace est situé au second niveau de la partie sud du bâtiment au-dessus des actuels loges, réserves et circulation pour l'accès au Dojo.

Compte tenu des consignes de température souhaitées (19°), le niveau de qualité pour l'isolation est celui d'un bâtiment à énergie positive (BEPOS) pour tendre vers la RE2020. Ceci dans le but de réduire les coûts d'exploitation.

- Travaux d'extension répondant aux exigences des réglementations en vigueur avec une anticipation sur le choix des matériaux biosourcés pour la qualité de l'air intérieur (isolants et finitions intérieures).
- Éclairage extérieur et balisage économes, équipés de détecteur de présence.

Le montant des travaux d'aménagement est estimé à 300 000 € HT. L'Etat au titre de la DSIL part rénovation énergétique, la DETR et le Conseil Départemental sont susceptibles de subventionner ces travaux conformément au plan de financement ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide la réalisation de l'opération proposée ;
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

				H.T.	T.T.C
Montant Global de l'opération retenue pour la demande de subvention				300 000 €	360 000 €
Subventions		Plafond	Taux		
DETR	Rénovation thermique		30 %	90 000 €	
Conseil Départemental	Contractualisation 2021-2023 – ANNEE 2021	100 000	30 %	30 000 €	
	Contractualisation 2021-2023 – ANNEE 2022	100 000	30 %	30 000 €	
Autofinancement communal				150 000 €	210 000 €

- sollicite l'attribution des aides auprès de l'Etat, et du Conseil Départemental tel qu'indiqué ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

RYTHMES SCOLAIRES – DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES : MAINTIEN DE LA SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS POUR LA RENTREE 2021/2022

La dérogation arrive à échéance. La Municipalité, en lien avec les écoles de la Commune, souhaite maintenir le planning scolaire à 4 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide le maintien de la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2021/2022. L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

CAMPING : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au travail du Comité Consultatif Education et Loisirs, un nouveau règlement du camping a été élaboré.

Il convient aujourd'hui, afin de le rendre applicable, que le Conseil Municipal se prononce sur son approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le nouveau règlement du camping annexé à la présente délibération.
- décide qu'il entrera en application à compter du 1^{er} mai 2021.

MOTION CONTRE LES PROJETS DE DEMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE (HERCULE ET CLAMADIEU)

Monsieur le Maire alerte les membres du Conseil Municipal sur les projets de démantèlement du service public de l'énergie (HERCULE et CLAMADIEU).

Le projet HERCULE c'est :

- privatiser ce qui rapporte : distribution (ENEDIS), commercialisation (EDF commerce vente d'électricité) et les énergies renouvelables (marché très lucratif) ;
- laisser à la charge de l'Etat (c'est-à-dire des contribuables) le secteur nucléaire (nécessitant des investissements massifs) et, sous conditions pas encore connues, certains ouvrages hydrauliques.

Le projet CLAMADIEU est le pendant du projet HERCULE pour le secteur du gaz (ENGIE : distribution et stockage).

Le démantèlement de ces deux entreprises serait une catastrophe économique, industrielle et sociale et détruirait les valeurs du service public de l'énergie qui est un bien commun.

La libéralisation du secteur énergétique initiée depuis les années 1990 a déjà des conséquences dramatiques :

- augmentation des tarifs (75 % pour le gaz et 60 % pour l'électricité)
- services gratuits devenus payants et moins efficaces,
- augmentation de la précarité énergétique qui touche aujourd'hui plus de 13 millions de personnes, soit plus de 10 % des foyers. Ceci a une incidence directe sur les finances des collectivités,
- moins-disant social, désorganisation des collectifs de travail, suppressions d'emplois et externalisation massive d'activités vers la sous-traitance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, s'oppose aux projets tels que présentés et décide d'adopter la motion contre le démantèlement du service public de l'Energie (HERCULE et CLAMADIEU).

NON à HERCULE et au démantèlement du Groupe EDF !
NON à CLAMADIEU et au démantèlement du secteur gazier !
OUI à un service public de l'Energie !
OUI à un service public pour l'intérêt général et des citoyens !

QUESTIONS DIVERSES

Eliette BAUDRY demande des précisions à Patrick REYNES sur le déboisement au stade Marcel Celles. Patrick REYNES lui répond que les travaux ont commencé. Ils visent à sécuriser les lieux et à transformer durablement le site. En effet, de nombreux résineux sont actuellement malades et présentent donc un caractère de dangerosité important. 270 arbres vont être coupés et 270 vont être replantés. La moitié des essences sera paysagère, l'autre moitié forestière, l'objectif étant de créer des ambiances différentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.



Le Maire

Sébastien DUCHAMP

Le présent compte-rendu de la séance du 13 avril 2021, établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, est publié en mairie.

-ooOoo-

Le compte-rendu est disponible sur :

- le site internet : <http://www.argentat-sur-dordogne.fr/>